



LETTRE EN BREF – OCTOBRE 2024

SOMMAIRE

Actualité

- RAPPEL AG FNAR - Vendredi 8 novembre 2024

Partenaire FNAR – IRIUM SOFTWARE

- IRIUM SOFTWARE – Sauvegarde externalisée

Gestion

- Prévention vol de GPS sur matériel agricole
- Reportage sur un chantier d'ensilage en Vendée
- NGPA - Consulter l'étude Agrinautes 2024 !

Partenaires FNAR

- Recouvrement : PEGASE
- Formation : FAFCEA

Assurance

- Rehaussement des taux des primes additionnelles d'assurances dommages

Social Flash

- Rappel : revalorisation du SMIC de 2 % à compter du 1er novembre 2024
- Rappel : catégories objectives de salariés pouvant bénéficier du régime des cadres
- Situation des VRP au regard des régimes de protection sociale complémentaire

Partenaire FNAR - LINDE

- Fournisseur de gaz

LETTRE EN BREF – OCTOBRE 2024

Actualité

La FNAR vous rappelle que vous êtes conviés à sa prochaine Assemblée Générale, qui se tiendra à la

Tour VIVACITY - Salle « Auditorium »
155 rue de Bercy – 75012 PARIS
Vendredi 8 novembre 2024

Cela sera une belle opportunité pour vous de rencontrer et de discuter avec l'équipe FNAR qui vous soutient tout au long de l'année.

PAS ENCORE INSCRIT ?

Vous pouvez encore confirmer votre présence ainsi que le nombre de participants à l'adresse suivante : contact.FNAR@dlr.fr

Au plaisir de vous accueillir.

Pour voir ou revoir la vidéo d'ambiance de l'AG 2023, cliquez sur le lien ci-dessous



Partenaire IRUM SOFTWARE



Hébergement

Sauvegarde externalisée : Le bouclier numérique pour protéger vos données !

Pourquoi sécuriser mes données ?

Sécuriser les données dont vous disposez, c'est d'abord **protéger vos clients**. En effet, de plus en plus de consommateurs présentent des inquiétudes concernant leurs données personnelles. Les sécuriser permet de leur proposer **un service digne de confiance** et renforce votre **relation client**.

Les **cyberattaques** (piratage, logiciel malveillant, hameçonnage, ...) représentent une menace constante pour toutes les entreprises et les organisations, quelle que soit leur taille. La **sécurisation** des données constitue alors un **enjeu important**.

Au-delà de la sécurité de vos données et de celles de vos clients, il y a aussi un **aspect réglementaire**. En France, les entreprises doivent respecter la réglementation sur le traitement des données : Le **RGPD** (Règlement général sur la protection des données). La gestion et la protection des données personnelles est donc une véritable nécessité afin d'éviter les amendes.

Quelles options s'offrent à moi pour sécuriser mes données ?

En adoptant une **politique de sécurité claire**, les entreprises peuvent renforcer leur posture de sécurité et protéger efficacement leurs données contre les menaces internes et externes. Ainsi, pour sécuriser leurs données, les entreprises peuvent former leur personnel aux meilleures pratiques de protection des données et utiliser des technologies telles que le chiffrement des données et le contrôle d'accès pour limiter l'accès aux informations sensibles. De plus, il est essentiel de **sauvegarder régulièrement les données**, de surveiller les activités suspectes et d'avoir un **plan de réponse aux incidents** en cas de violation ou de compromission des données.

Pourquoi la sauvegarde des données est cruciale pour mon entreprise ?

Pour ne pas perdre de données !

Une **panne matérielle**, des **erreurs humaines**, une **cyberattaque** ou encore une **catastrophe naturelle** peut être à l'origine de la perte de vos données. Disposer de copies de sauvegarde vous permet de **restaurer rapidement les données essentielles** à votre activité et de minimiser l'impact sur vos activités quotidiennes.

- **Ne pas générer d'insatisfaction client**

Tous vos efforts de suivi clientèle, d'historique, de commandes en cours peuvent être réduits à néant à cause d'une perte des données. Le risque, c'est de ne pas honorer vos engagements et de créer de l'insatisfaction auprès de vos clients.

- **Garantir la productivité des équipes**

Que faire si vous ne disposez plus de montants sur vos factures ? Comment vendre ou contacter vos clients sans accès à leur numéro de téléphone ou une adresse email ? Comment relancer votre fournisseur à propos de votre commande sans date ni référence

?

Bref, vous l'aurez compris, il devient difficile de générer de l'activité sans accès à vos données.

- **Assurer votre sécurité financière**

La sauvegarde régulière des données et la mise en place de mesures de sécurité adéquates s'avèrent donc être des points importants qui contribuent à assurer la sécurité financière de votre structure.

Quels choix s'offrent à moi pour sauvegarder mes données ?

	SAUVEGARDE EN LOCAL	SAUVEGARDE EXTERNALISÉE
Exemples	Disque durs externes, serveurs de sauvegarde, bandes magnétiques, stockage réseau	Il y a les serveurs mutualisés, le serveur dédié, VPS (Serveur privé virtuel) ou encore cloud.
Avantages	Accessibilité rapide aux données, contrôle de l'infrastructure de stockage	Sécurité accrue, retour rapide à l'activité en cas de crash, pas de problématique techniques, gain d'espace, <u>compétences externalisée</u> d'experts.
Inconvénients	Vulnérabilité aux sinistres locaux et limitations en termes de capacité de stockage.	Il est nécessaire de bien choisir son fournisseur d'hébergement afin de préserver la confidentialité des données hébergées.

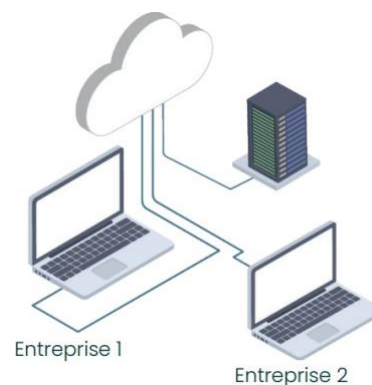
Les questions à vous poser pour choisir la solution adaptée à votre structure

- Quel usage vais-je avoir de mon logiciel de gestion ?
- Quelles sont mes attentes sur le niveau de service du prestataire ?
- De quelle capacité ai-je besoin ?
- Quel niveau de sécurité, je souhaite pour mes données ?
- De quels moyens techniques je dispose ?
- Combien est-ce-que je peux investir ?
- Quelles sont mes compétences en interne ?
- Quelle relation je souhaite avoir avec mon prestataire ?

Zoom sur la sauvegarde externalisée

LE SERVEUR MUTUALISÉ

Il est partagé entre plusieurs entreprises, la société est ainsi « colocalitaire » du serveur avec les autres entreprises l'utilisant. Ce serveur est adapté pour des projets simples comme un site internet.



LE SERVEUR DÉDIÉ

Ce serveur, également hébergé dans un datacenter, est unique à l'entreprise. Il offre ainsi plus de liberté, de performance et de stabilité.

VPS (SERVEUR PRIVÉ VIRTUEL)

Ce serveur n'est pas hébergé physiquement mais de manière virtuelle. En effet, il s'agit d'une machine virtuelle installée sur un serveur. Ainsi, plusieurs entreprises partagent un même serveur physique hébergeant des serveurs virtuels dédiés à chaque entreprise. Cet hébergement est adapté aux entreprises voulant leur propre système d'exploitation.



CLOUD

Il s'agit de la solution la plus souple, offrant plus de flexibilité aux entreprises. Cette solution permet d'utiliser uniquement les données dont la société a besoin en accédant à des serveurs connectés en réseau.

LETTRE EN BREF – OCTOBRE 2024

L'hébergement vous permet de **faire disparaître la plupart des contraintes** d'un serveur dans votre entreprise, comme les sauvegardes physiques. Votre solution hébergée vous permettra également de bénéficier d'une **gestion personnalisée de vos périphériques** : imprimantes partagées, gestion des bacs ou encore vos différents modules (libre-service agricole, terminal inventaire, etc.). Ainsi, concentrez-vous sur l'opérationnel et sur votre cœur de métier en vous affranchissant des contraintes des serveurs physiques !

IRIUM SOFTWARE VOUS ACCOMPAGNE POUR LA SÉCURISATION ET LA SAUVEGARDE DE VOS DONNÉES

Améliorez votre productivité grâce à une solution d'hébergement adaptée aux besoins réels de votre activité. Le serveur dédié permet de choisir la quantité de stockage utile selon la taille de votre structure afin de bénéficier d'une solution sur mesure. Votre solution est hébergée sur un serveur dédié en France, chez notre société sœur HEXANET, filiale du Groupe ISAGRI et spécialisée dans l'hébergement de données et de solutions.

[Je souhaite en savoir plus](#)

Gestion

PRÉVENTION VOL de GPS sur matériel agricole

Un grand assureur français communique actuellement sur 6 mesures pour sécuriser les équipements connectés.

RETIRER tous les équipements connectés avant de remiser les matériels agricoles, les placer en lieu sûr et sécurisé.

PRIVILÉGIER l'achat de GPS avec un code PIN au démarrage et d'antennes intégrées au toit de l'automoteur.

ADHÉRER au dispositif Alerte Agri en lien avec la gendarmerie. Envoi d'un SMS à chaque vol dans la région pour renforcer la vigilance.

NOTER dans un cahier et tenir à jour les numéros de série des équipements, la marque, le modèle, l'année et les activations.

INSTALLER en complément des protections mécaniques, un système de vidéoprotection sur la concession / l'exploitation qui soit en capacité d'alerter de toute intrusion et des éclairages à détection.

STATIONNER les engins agricoles loin des routes même pendant la pause déjeuner et fermer les cabines à clé sur les engins agricoles

La pose d'un traceur sans abonnement est possible.

En cas d'alerte intrusion, appeler le 17 et attendre les secours. Ne pas intervenir seul.

En cas de vol, interdire l'accès au lieu et préserver les traces et indices pour l'enquête judiciaire.

Déposer plainte en mentionnant le numéro de série de l'équipement.

REPORTAGE SUR UN CHANTIER D'ENSILAGE EN VENDÉE



Un vidéaste passionné a fait un [reportage sur un chantier d'ensilage en Vendée](#), dans des conditions éprouvantes pour l'éleveur.

La solution pour une récolte sur des terres détrempées vient de l'ETA qui a équipé son ensileuse de chenilles.

Vers 8:20, Lucas conducteur d'engins à l'[ETA DTM Merceron](#) témoigne.

L'occasion de rappeler l'importance du **respect des règles de sécurité**, du port des **EPI dont EHV** (équipements à haute visibilité), et des **obligations de signalement de danger en cas de boue sur la route** et avant nettoyage "dans les meilleurs délais".

CONSULTER L'ÉTUDE AGRINAUTES 2024 !

A promotional graphic for NGPA Solutions Talk. It features a farmer in a dark jacket and cap, holding a tablet, standing in a field. The background is a bright, hazy landscape. Overlaid on the image are several text boxes and logos. At the top, a red box contains the text "Téléchargez l'étude Agrinautes 2024 !". Below it, a white box with a red border contains "NGPA SOLUTIONS TALK". Underneath that, a red box contains "27 septembre 2024". At the bottom, there are two logos: "NGPA Solutions" and "AD".

Téléchargez l'étude Agrinautes 2024 !

NGPA SOLUTIONS TALK

27 septembre 2024

NGPA Solutions

AD

Le 27 septembre dernier s'est déroulé le NGPA Solutions Talk édition spéciale AGRINAUTES 2024.

À cette occasion, l'équipe NGPA vous présentait en exclusivité la toute dernière édition de l'étude Agrinautes 2024.

LETTRE EN BREF – OCTOBRE 2024

Cette étude a pour but d'analyser les équipements et usages des agriculteurs sur Internet, et d'offrir un regard approfondi sur les tendances digitales de ce secteur.

Si vous avez des questions ou si vous souhaitez approfondir certains sujets abordés, n'hésitez pas à contacter NGPA par mail : publicite@ngpa.fr

En espérant que cette étude vous accompagnera dans vos projets de communication envers votre cible !

L'équipe d'experts NGPA Solutions était présente pour vous partager des exemples inspirants de campagnes publicitaires réussies dans le domaine agricole.

L'équipe NGPA Solutions



[Télécharger l'étude](#)



[Regarder le replay](#)

RECOUVREMENT : PEGASE

Récupérez enfin vos impayés

Vos clients tardent à vous payer, vos créances échues pèsent sur votre trésorerie, vos provisions augmentent, et la clôture bilantielle approche..

Bref, vous voulez récupérer votre argent !?

Quels que soient votre taille, le montant, la nature, la quantité de vos impayés. Nous avons la solution pour vous accompagner dans cette période clé afin de vous faire récupérer votre argent !

Depuis 2019 un partenariat est en place pour les adhérents de la FNAR

Profitez des conditions tarifaires spécialement négociées pour vous.



DES QUESTIONS ? 09.53.99.17.72

PEGASE RECOUVREMENT
Château de Seuilly
2 impasse de la chapelle
86110 Mirebeau
www.pegaserecouvrement.fr

contact@pegaserecouvrement.fr

FORMATION : FAFCEA



POUR ACCOMPAGNER VOTRE FORMATION

Vous êtes **Chefs d'Entreprise, Conjoint Collaborateur Associé** ou **Auxiliaire Familial**,

Vous souhaitez **Vous FORMER, Vous PERFECTIONNER** afin de renforcer la compétitivité de votre entreprise et assurer sa pérennité.

Le FAFCEA peut vous **ACCOMPAGNER** et **FINANCER** votre projet de formation.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur notre site internet ou aux coordonnées ci-dessous :

FAFCEA
14, rue Chapon – CS 81234 – 75139 Paris Cedex 3
Tel : 01 53 01 05 22 – Site : www.fafcea.com

Association loi 1901, le FAFCEA est habilité par arrêté ministériel du 27 décembre 2007

ASSURANCE

Notre partenaire recommandé en Santé



Donnez du sens à votre épargne !

Avec le PER Multisupport Médicis, vous bénéficiez de nombreux avantages.

- Mettez de côté pour votre retraite comme vous voulez avec des versements réguliers ou ponctuels.
- Gagnez des avantages fiscaux en déduisant ces versements de vos impôts, selon certaines conditions.
- Et au moment de la retraite, vous pourrez choisir entre une rente mensuelle, un capital ou un peu des deux.

En plus, votre épargne aide à soutenir l'économie locale et solidaire !

Retrouvez toutes nos solutions
en scannant ce QR code ou sur
malakoffhumanis.com



 **malakoff
humanis**
SANTÉ - PRÉVOYANCE - RETRAITE - ÉPARGNE

Notre partenaire recommandé en Prévoyance



Économiquement vertueux, socialement indispensable

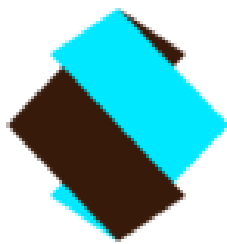


www.ag2ramondiale.fr/branchez-vous-sante

 **branchez-vous santé**

112019-86150.indd 1 19/11/2019 16:11

AG2R LA MONDIALE - Cédit prévoyance et retraite - CE 1428 481/150 - Agence de prévoyance et retraite - 101, Boulevard Haussmann, 75 008 Paris Cedex 08



AG2R LA MONDIALE



branchez-vous santé

Vos garanties « Branchez-vous santé »

« Branchez-vous santé » est un programme de prévention proposé par AG2R LA MONDIALE et inclus dans votre contrat santé et prévoyance. Grâce à ce programme, vous bénéficiez de nouvelles garanties prévention pour vous aider à prendre en main votre santé et améliorer votre qualité de vie au quotidien.

Mettre toutes les chances de son côté face au cancer

La prise en charge à 100 % de l'innovation médicale Visible Patient en cas de traitement d'un cancer permettant d'obtenir une modélisation en 3D en vue d'une opération chirurgicale.

Parlez en à votre médecin.



L'accès à un programme personnalisé de lutte contre les récurrences après les traitements suite à un cancer basé sur des interventions non-médicamenteuses (INM) : activité physique adaptée, alimentation et motivation.

Contactez une infirmière au 0801801321.



Prendre soin de sa santé bucco-dentaire

Un parcours de santé bucco-dentaire tout au long de la vie, notamment à 35 et 55 ans, en complémentarité avec les dispositifs existants. La promotion des bons gestes à adopter pour préserver sa santé bucco-dentaire durablement.

Prenez rendez-vous chez votre dentiste dès maintenant.



Faire le point sur sa santé avec un bilan de prévention

L'accès au dispositif en ligne « En Quête De Vie » pour vous aider à savoir où vous en êtes sur les thématiques « manger », « bouger », « dormir », « stress » et « tabac ».

Rendez-vous sur www.eqdv.fr pour commencer votre bilan.



Retrouvez toutes les informations du programme « Branchez-vous santé » sur notre site www.ag2rlamondiale.fr/branchez-vous-sante

AG2R Prévoyance - Institution de prévoyance régie par le code de la Sécurité Sociale - Membre d'AG2R LA MONDIALE et du GE AG2R - 14-16, boulevard Malesherbes 75008 Paris - Siren 333 233 239. 00002406-200002-01

Social Flash

Rappel : revalorisation du SMIC de 2 % à compter du 1er novembre 2024

Comme nous vous l'avions annoncé dans "l'info de la semaine" du 11 et 25 octobre, le SMIC est donc effectivement revalorisé de 2 % à compter du 1er novembre 2024 pour "continuer de soutenir le pouvoir d'achat des salariés".

Le décret de revalorisation est publié ce 24 octobre au journal officiel.

Cette augmentation a été présentée comme une anticipation la « traditionnelle » revalorisation du SMIC qui intervient au mois de janvier de chaque année.

Ainsi, il ne devrait donc pas y avoir de revalorisation supplémentaire en janvier 2025.

Le SMIC horaire est donc porté, au 1er novembre 2024, de 11,65 euros à 11,88 euros bruts en métropole, en Guadeloupe, en Guyane, en Martinique, à La Réunion, à Saint-Barthélemy, à Saint-Martin et à Saint-Pierre-et-Miquelon. À Mayotte, le SMIC horaire brut est fixé à 8,98 euros.

Le SMIC mensuel (pour un salarié mensualisé soumis à une durée collective du travail de 35 h hebdomadaires) passe ainsi à 1 801,80 euros bruts, soit 1 426,30 euros nets.

Attention : cette nouvelle augmentation légale du SMIC a pour conséquence de rendre les coefficients A10 et A20 de la grille des salaires SDLM inférieurs au SMIC.

L'entreprise a donc l'obligation de rehausser le salaire de ses salariés classifiés en A10 et A20 dont la rémunération serait égale au minimum conventionnel.

Catégories objectives de salariés pouvant bénéficier du régime des cadres – mise à jour avant le 31 décembre 2024

Pour rappel, la convention AGIRC-ARRCO de 1947 a été abrogée et remplacée par un Accord National Interprofessionnel du 17 novembre 2017 et un décret du 30 juillet 2021.

En raison de ces modifications, il est possible que les actes fondateurs des régimes complémentaires doivent être mis à jour d'ici le 31 décembre 2024 pour continuer à bénéficier de régimes juridique et fiscaux avantageux.

Une note a été rédigée à votre attention pour faire le point sur cette situation et vous permettre d'envisager les différentes situations qui peuvent se produire dans les entreprises et comment se mettre en conformité.

Cette note (en ligne sur le site Internet FNAR) est disponible via le lien ci-dessous :

[Consulter Note-FNAR-categories-objectives-VDEF.pdf](#)

Situation des VRP au regard des régimes de protection sociale complémentaire

La réglementation concernant les catégories objectives a évolué ; un Accord National Interprofessionnel du 17 novembre 2017 a été substitué à la convention collective nationale du 14 mars 1947 sur la retraite des cadres.

De plus, un décret du 30 juillet 2021 a modifié en partie la notion de catégorie ouvrant droit à l'exonération du financement patronal.

Un accord de branche du 16 février 2024 a été signé pour mettre aux entreprises de se mettre en conformité avec les changements de réglementation. Ainsi, il est possible que les actes fondateurs des régimes complémentaires doivent être mis à jour d'ici le 31 décembre 2024 pour continuer à bénéficier de régimes juridiques et fiscaux avantageux.

Une note a été publiée à sujet.

Néanmoins, en ce qui concerne les VRP une incertitude demeure car ils sont normalement régis par un Accord National Interprofessionnel de 1975, qui ne les classe pas en cadre ou non-cadre.

En effet, la convention collective SDLM ne s'applique pas aux VRP sauf pour les accords de prévoyance et de frais de santé ; une situation qui n'est pas explicitement prévue par le code de la Sécurité sociale. Cette exclusion a été organisée selon une délibération de l'AGIRC avant l'Accord National Interprofessionnel de 2017.

Face à cette situation, les syndicats patronaux ont demandé un rescrit de branche à l'URSSAF pour clarifier la position sur les VRP. En attendant la réponse de l'URSSAF, il est considéré qu'il n'est pas nécessaire de modifier les stipulations de la convention collective concernant les cotisations de prévoyance pour les VRP.

Enfin, un avenant à la convention collective, prenant en compte un décret de 2021, a été rendu obligatoire sans contestation, cet avenant traitant spécifiquement des VRP.

Cette circulaire est disponible via le lien suivant : [Circulaire-aux-entreprises-adherentes-FNAR-concernant-les-VRP.pdf](#)

LETTRE EN BREF – OCTOBRE 2024

Partenaire LINDE : fournisseur de Gaz

EASY GAS avec vous, partout !

Retrouvez toutes les informations de notre partenaire LINDE concernant son produit Easy Gas, en cliquant sur le lien ci-dessous :

<https://extranet.dlr.fr/sites/extranet.dlr.fr/files/2024-04/Documentation%20Easy%20Gas%2009%202023.pdf>

Pour toute question relative à un produit ou à votre dossier, vous trouverez ci-dessous les coordonnées du responsable en charge de votre région :

Vous pouvez entrer en contact avec l'animateur du réseau LINDE dans votre région en cliquant ci-dessous :

<https://extranet.dlr.fr/sites/extranet.dlr.fr/files/2024-02/Carte%20Secteurs%2011%202023.pdf>



Vous pouvez entrer en contact avec l'animateur du réseau LINDE dans votre région en cliquant ci-dessous :

<https://extranet.dlr.fr/sites/extranet.dlr.fr/files/2024-02/Carte%20Secteurs%2011%202023.pdf>